

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand Est porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la {des} rétrocession{s} ci-après :

RS 57 26 0062 01

Commune de Rohrbach-lès-Bitche

- Surface sur la commune : 59 ha 82 a 75 ca
Section 38 n°183-192, Section 39 n°23-33-50-51-52-53-58 ; Section 40 n°45-46-48 ; Section 45 n°44-45-47-48-49-50-51-52 ; Section 53 n°91-92-96-97-101-115-133 ; Section 54 n°19-20-21-22-23-24-25-54-26-27-28

Commune de Bining

- Surface sur la commune : 66 ha 28 a 64 ca
Section 6 n°26-115-120-121-122-123-130 ; Section 7 n°1-2-3-4-5-55-56-64-65-66-67-74-76-77-78-79-80-82-83-86 ; Section 8 n°68-69-77-147

Commune de Gros-Réderching

- Surface sur la commune : 2 ha 75 a 77 ca
Section 17 n°59-60

- Superficie totale : **128 ha 87 a 16 ca**
Avec un bâtiment d'exploitation plus aménagements

pour un prix de **1 140 298,00 €**

au **GFR LE FELSENHOF**, représenté par Monsieur MARTZEL Didier
50 rue des Alliés - 57410 ROHRBACH LES BITCHE

Qualité : GFR - Groupement foncier rural

Motif de l'attribution :

- Installation à titre principal de Monsieur MARTZEL Xavier (né en 1986, Titulaire d'un BPREA) par l'intermédiaire d'apporteurs de capitaux
- Obligation pour l'attributaire de consentir un bail rural à long terme au profit de Monsieur MARTZEL Xavier dans le cadre de son installation à titre principal
- Obligation pour l'attributaire de consentir au bénéfice de la SAFER à une intermédiation locative sur une surface de 12,4409 ha sur la commune de ROHRBACH-LES-BITCHE

RS 57 26 0063 01

Commune de Bining

- Surface sur la commune : 11 ha 58 a 47 ca
Section 7 n°68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 85

- Superficie totale : **11 ha 58 a 47 ca**
Avec bâtiments d'habitation et d'exploitations plus aménagements et les DPB

pour un prix de **1 710 173,00 €**

à **La SCEA LE FELSENHOF**, représentée par Messieurs MARTZEL Xavier et MARTZEL Olivier,
50 rue des Alliés - 57410 ROHRBACH LES BITCHE

Qualité : SCEA

Motif de l'attribution :

- Installation à titre principal de Monsieur MARTZEL Xavier (né en 1986, Titulaire d'un BPREA) par l'intermédiaire d'apporteurs de capitaux
- Obligation pour l'attributaire de consentir un bail rural à long terme au profit de Monsieur MARTZEL Xavier dans le cadre de son installation à titre principal

Pour la SAFER, le 20/05/2026

A ROHRBACH LES BITCHE, le 20/05/2026

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)



Jérôme DINCHER
Chef de service